

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes : Ancenis, Mésanger, Maumusson et Loireauxence

Par arrêté interpréfectoral n°2016/BPUP/073 du 24 mai 2016, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMP A), Centre administratif Les Ursulines, CS 50201 – 44156 Ancenis cedex, concernant l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et la déclaration d'intérêt général des travaux de mise en œuvre du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau et marais du bassin versant « Hâvre, Grée et affluents de la Loire en pays d'Ancenis », en application du code de l'environnement et notamment les articles L211-7, L214-1 à L214-6.

Les travaux auront lieu sur le territoire des communes de Ligné, Le Cellier, Vair sur Loire, Oudon, Mouzeil, Saint Géréon, Teillé, Ancenis, Pouillé les Coteaux, Montrelais, Maumusson, Loireauxence, Pannecé, Couffé, La Roche Blanche, Riailé et Mésanger.

Cette enquête aura lieu du lundi 13 juin 2016 au mercredi 13 juillet 2016 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, dans les communes de : Ancenis, Mésanger, Maumusson et Loireauxence.

M. Gilbert COSTEDOAT, ingénieur en chef des études et techniques d'armement en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de M. Jean-Marc GUILLON DE PRINCE, retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairies d'Ancenis, Mésanger, Maumusson et Loireauxence où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie d'Ancenis (place Maréchal Foch, CS 30217, 44156 Ancenis).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés aux jours et heures suivants en mairies de :

- Ancenis le lundi 13 juin 2016 de 9h00 à 12h00
- Maumusson le mardi 21 juin 2016 de 9h00 à 12h00
- Mésanger le vendredi 1^{er} juillet 2016 de 14h00 à 17h00
- Loireauxence le jeudi 7 juillet 2016 de 9h00 à 12h00
- Ancenis le mercredi 13 juillet 2016 de 14h30 à 17h45.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à disposition du public dans les 17 mairies précitées pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMP A), Centre administratif Les Ursulines, CS 50201 – 44156 Ancenis cedex, téléphone : 02.40.96.31.89.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation au titre de la loi sur l'eau et une déclaration d'intérêt général délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.